



Les fédérations patronales et les organisations syndicales du secteur belge du transport de marchandises par la route et des prestataires logistiques pour compte de tiers souhaitent adresser la parole aux employeurs, travailleurs, donneurs d'ordre, quais de chargement et de déchargement et à la population.

Chers collègues, chefs d'entreprise, travailleurs et citoyens,

Le secteur du transport de marchandises par la route et de la logistique veille à garantir en ces temps difficiles l'approvisionnement du pays et de ses citoyens.

Nos chauffeurs et nos collaborateurs logistiques, nos dispatcheurs et nos collaborateurs administratifs sont des héros silencieux qui veillent à ce que les rayons des magasins soient remplis et que les colis de l'e-commerce soient livrés à domicile. Ils assurent aussi l'approvisionnement des hôpitaux et des pharmacies.

Par cette voie, nous tenons à les remercier expressément de leur dévouement !

Nous demandons à tout le monde de traiter nos travailleurs avec le respect voulu et de leur offrir les facilités d'hygiène nécessaires. Il est en effet inacceptable que dans les circonstances actuelles, nos travailleurs n'aient pas accès aux facilités sanitaires chez les clients, aux quais de chargement et de déchargement, ...

Par ailleurs, nous demandons à nos travailleurs de respecter les consignes d'hygiène imposées.

Notre secteur est un chaînon indispensable de la chaîne économique et nous ne voulons pas être mis à l'arrêt !

L'inquiétude est grande, à juste titre d'ailleurs. C'est la raison pour laquelle les organisations syndicales et les employeurs ont élaboré avec les experts en matière de bien-être du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale des recommandations pour l'ensemble du secteur du transport de marchandises par la route et de la logistique pour compte de tiers en vue d'assurer une protection maximale de nous-mêmes et de nos clients.

Nous insistons auprès de tous nos employeurs, tous nos travailleurs, tous nos clients et tous les réceptionnistes de marchandises de suivre scrupuleusement les consignes suivantes qui font actuellement l'objet d'une large diffusion.

Les employeurs sont invités à respecter les consignes minimales ci-après, de prendre les mesures nécessaires et de prévoir les moyens indispensables à cet effet. Nous demandons à tout le monde de suivre scrupuleusement ces consignes et de laisser en place les moyens prévus car votre collègue en aura également besoin.

Nous appelons aussi à donner toutes les chances à la concertation dans les entreprises afin de faire de bons accords dans les entreprises et de travailler dans le consensus. Cela signifie que les comités pour la prévention et la protection au travail doivent jouer leur rôle et qu'à défaut de comité, les délégués syndicaux et/ou les permanents syndicaux soient impliqués à la concertation. Les demandes de concertations supplémentaires avec la DS ou le CCPT seront traitées sans délai et avec le sérieux nécessaire.

Recommandations :

A. Consignes hygiéniques générales

Les consignes de base générales sont les suivantes :

- Lavez-vous **régulièrement, suffisamment longtemps** et complètement les mains (au moins 40 secondes) et utilisez des dispensateurs de gel.
- Utilisez chaque fois des mouchoirs neufs en papier et jetez-les dans la poubelle après utilisation.
- Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, tousssez ou éternuez dans le pli du coude.
- Gardez dans la mesure du possible **une distance d'1,5 mètre au moins** par rapport à des tiers. En cas de double équipage, demandez un avis au service médical du travail. Sans cet avis, un double équipage ne peut être imposé.
- Les consignes chez les clients, les terminaux ... doivent être strictement suivies.
- La prise de la température n'est pas un indice fiable parce que les personnes contaminées n'ont pas toutes de la fièvre et parce que la personne en question peut avoir pris des médicaments fébrifuges.
- En cas de maladie, on suivra les consignes générales des autorités **et en cas de contamination par le coronavirus on prévient l'employeur** afin qu'on puisse vérifier avec quelles personnes on a eu des contacts.

Ces **consignes de base sont cruciales** pour prévenir la propagation du coronavirus. Nous appelons les employeurs et les quais de chargement et de déchargement à prévoir les facilités sanitaires nécessaires, à faire tout le nécessaire et à mettre dans la mesure du possible à disposition des moyens de protection supplémentaires du type gel à base d'alcool, gants à jeter, mouchoirs en papier, serviettes ou sprays désinfectants, sachets poubelle et masques buccaux.

B. Contact avec le personnel du quai, les clients,...

Évitez le contact physique avec les clients et avec le personnel du quai. Respectez une distance d'1,5 mètre et évitez autant que possible d'entrer dans des locaux fermés où d'autres personnes sont présentes (espaces de bureaux etc.).

Essayez autant que possible de faire tout de manière digitale, par téléphone.

Quid de la signature de la lettre de voiture ? Comment la signer en toute sécurité ?

En cette période de crise du coronavirus, la lettre de voiture demeure un document important. Elle est une preuve importante pour le transport et les dégâts ou manques éventuels. La signature de la lettre de voiture et les remarques éventuelles à faire restent à cet égard très importantes. La signature de la lettre de voiture peut s'avérer difficile en ces temps de crise où il faut observer une distance sociale. Pour cette raison, il est indiqué de donner au personnel l'instruction **d'utiliser son propre matériel d'écriture** pour la signature de la lettre et de prévoir une procédure de signature. Par exemple en posant la lettre de voiture sur une table, de la signer, de prendre ses distances, de faire signer l'autre partie (avec ses propres instruments d'écriture), de laisser enlever ses exemplaires et de ne reprendre à ce moment que la lettre de voiture.

L'utilisation de gants à jeter en caoutchouc peut éviter le contact entre les mains et le papier. À défaut de gants en caoutchouc, il est à conseiller de **bien se laver les mains à l'eau et au savon** ou en utilisant un gel désinfectant et d'éviter entretemps de se toucher le visage.

C. Outils de travail mobiles (palettes, chariots élévateurs, voitures ...) :

- o Nettoyez au moyen du matériel prévu à cet effet toutes les surfaces pertinentes (appuis, volant ...) et les boutons de commande (postes radio, leviers, joysticks,...).
- o Les dérogations ne sont autorisées qu'après l'accord explicite du service médical du travail.
- o Aérez régulièrement cabines (du camion), petits espaces ...

D. Matériel de bureau, outils (électriques) de la chaîne logistique ...

- o Nettoyez le matériel commun à chaque utilisation (poignées, commandes d'imprimantes, claviers, scanners portables, appareils électroniques ...) et certainement en cas de changement d'utilisateur !
- o Si possible, personnalisez le matériel (de bureau).

E. Espaces communs (réfectoires, locaux ...) : étalez la prise des repas dans le temps

Evitez dans la mesure du possible la présence simultanée de plusieurs personnes dans un seul espace fermé :

- o Espacez les chaises, laissez suffisamment de place entre les personnes (au minimum 1,5 mètre) et ne vous mettez pas les uns en face des autres.
- o Limitez les présences dans un petit espace fermé.

F. Congés et récupération

En ces circonstances exceptionnelles, on demande à tout le monde un effort supplémentaire pour mener à bien le travail, mais les soins des proches malades demandent également l'attention nécessaire.

Il faut donc trouver le bon équilibre entre les deux.

Les partenaires sociaux appellent les employeurs et leurs travailleurs à accorder les congés de commun accord en faisant jouer la raison et le bon sens.

La prise "forcée" de congés est interdite.

Au cas où il n'y aurait pas ou pas suffisamment de travail, l'employeur demandera le chômage temporaire dans le respect des règles et des instructions en vigueur de l'ONEM.